

# SERVICES DE PAIEMENTS ELECTRONIQUES

Cher fournisseur,

L'Université McGill a mis en place un service de paiement électronique obligatoire pour ses fournisseurs.

Tout fournisseur ayant un compte bancaire canadien actif (en devise canadienne) dans une banque canadienne, au Canada, doit s'inscrire au dépôt direct afin de remettre le paiement de ses biens ou services.

Ce mode de paiement permet à l'Université McGill de payer l es factures de manière plus efficace et rapide . Les services de paiements électroniques



INSCRIPTION AUX SERVICES DE PAIEMENTS ÉLECTRONIQUES INSTITUTIONS FINANCIÈRES CANADIENNES